devait pas être mise en cause. Un fait grave a cependant été constaté. Le lieutenant Vergiète se tenait absolument en dehors de la ligne de tir des fre et 2e compagnies qui effectuaient des feux rapides. Mais plus tôt, dans la même direction se trouvait un groupe d'officiers parmi lesquels le lieutenant Dangréaux et le commandant Guyot.

Si malveillance il y a, ne serait-ce point le groupe en question qui a été visé ? Il sera sans doute très difficile de l'établir en raison du refus d'explications du soldat Morenval.

A LENS

Est-ce un incendie criminel ?

NOUVELLE ARRESTATION

Nous avons annoncé qu'une enquête était ouverte par la gendarmerie, au sujet de l'incendie survenu dans la nuit du 1er janvier dernier, dans les magasins de confection « Aux Travailleurs », installés boulevard des Ecoles. En même temps, nous annoncions l'arrestation, en vertu de mandats d'amener, de Joseph Vanoudhenaden, 30 ans, employé de la maison, et Auguste Deraine, 50 ans.

Aujourd'hui, la gendarmerie vient de mettre sous les verrous, toujours en vertu d'un mandat d'amener, M. Marius Tenot, 41 ans, le négociant qui occupait l'immeuble lors du sinistre, et qui était réinstallé 6, rue de Lille, à Lens.

De nombreux témoins ont été entendus et des déclarations importantes ont été enregistrées.

Les époux Ténot, interrogés, varient dans leurs déclarations et ne sont pas toujours d'accord sur des faits d'une certaine importance. Ils ont affirmé à plusieurs reprises que tout ce qu'ils possédaient avait disparu dans l'incendie ; hors, une perquisition opérée mercredi matin par le lieutenant de gendarmerie Coïne, au nouveau domicile de Ténot, 8, rue de Lille, a amené la découverte d'une grande quantité d'objets, en particulier de l'argenterie, que le négociant avait en sa possession avant l'incendie et qu'il avait intérêt à conserver. Des papiers importants, soi-disant brûlés, ont été également retrouvés et saisis.

On le voit, cette affaire se complique. Ténot sera transféré, jeudi matin, à la prison de Béthune.

Election au Conseil général. — L' « Officiel » de ce matin publie un décret aux termes duquel les électeurs du canton de Roubaix-Est sont convoqués pour le 12 avril à l'effet d'élire un conseiller général.

Dans la gendarmerie. — Nous apprenons avec plaisir que M. le commandant de gendarmerie Comte est nommé lieutenant-colonel de la même arme à Bastia.

Armée territoriale. — Les sous-lieutenants de cavalerie suivants ont été nommés au grade de lieutenant et maintenus dans leur situation actuelle : M. Duquesnel de l'escadron territorial de dragons de la 1re région. M. Lucy, de l'escadron territorial de dragons de la 1re région.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Une grève vient de se déclarer chez MM. Verckindère père et fils, fabricants de papiers peints et marchands de bois au gravier de Bousbecque.

Depuis quelque temps déjà une certaine agitation régnait dans les deux usines que possèdent MM. Verckindère, et lundi, à l'occasion de la fête Saint-Joseph, les ouvriers se travaillant pas, se sont réunis à la Maison du Peuple, à Menin, et décidèrent de faire grève. Une délégation fut envoyée à M. Verckindère père qui habite Menin et lui présenta une liste de revendications. Les ouvriers réclament une augmentation de 12 % pour les hommes gagnant 3 fr. par jour, de 20 % pour les femmes gagnant moins de 2 fr. et 30 % pour les jeunes gens de 13 à 16 ans ayant moins de 1 fr 25. Le patron ayant refusé de faire droit à ces demandes, les ouvriers ne se sont pas présentés au travail le mardi matin.

A DOUAI.

Chez les verriers de Dorignies

Mercredi, le conflit qui a éclaté l'avant-veille, à la Société Anonyme des Verreries de Dorignies, a pris une tournure pacifique.

A midi, une entrevue a eu lieu entre MM. Houtard, administrateur et Lentier, directeur de la verrerie, et une délégation ouvrière composée de MM. Delzant, secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du verre ; Castillon, secrétaire général de la Fédération des verreries à bouteilles ; Pelletier, Laporte et Rozier, ouvriers de l'usine.

MM. Delzaut, Castillon et Rozier ont, tour à tour, exposé les revendications ouvrières, qui peuvent être exprimées ainsi :

1° Suppression des rébuts ou création d'un second choix.

2° Réintégration de l'ouvrier I hériter, congédié.

3° Répartition des 200 ouvriers se trouvant en chômage par suite de l'extinction du grand four, dans les équipes travaillant encore.

Après une discussion courtoise, qui n'a pas duré moins d'une heure, et les justicieuses observations de MM. Houtard et Lentier, un projet d'entente a été établi sur les bases suivantes :

1° Les ouvriers seront autorisés à briser les rebuts, mais il sera créé un deuxième choix pour lequel les soufleurs seront payés 0 fr. 35 en moins au cent, et les gamins 0 fr. 10 en moins au cent.

2° L'ouvrier Lhéritier sera réintégré s'il consent à faire des excuses au magasinier qu'il a insulté.

3° Les 200 ouvriers en chômage par suite de l'extinction de four ordonnée lundi, seront répartis par roulement, dans les autres équipes, si toutefois les ouvriers qui travaillent encore y consentent.

A cinq heures et demie du soir, les verriers se sont réunis salle Dumont où leurs mandataires leur ont donné connaissance du projet d'entente, pour lequel une réponse doit être rendue jeudi matin à M. Houtard.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Roubaix. — On annonce la mort de M. Victor Minssart, ancien directeur du Choral Nadaud. M. Victor Minssart était né à Lille et il fit ses premières études de chant au Conservatoire de cette ville, puis il alla à l'Ecole Nationale de Paris. Il en sortit avec un prix qui le fit entrer au Théâtre de l'Athénée. M. Victor Minssart ne tint pas longtemps les planches ; il revint à Lille reprendre la profession de chapelier qu'exerçait son père, place des Patiniers, s'y maria avec Mlle Dehouck, la sœur de notre regretté camarade Charles Dehouck, adjoint au maire, et ne se fit plus entendre que comme soliste des Orphéonistes Lillois. En 1871 il abandonna définitivement son commerce pour devenir professeur de chant au Conservatoire de Roubaix.

M. Minssart fonda, en 1882, le Choral Nadaud. Il conduisit cette société à plusieurs concours d'excellence, notamment à Bruxelles, en 1884, et à Dunkerque, en 1893.

M. Minssart, malade, s'était retiré à Rueil, près de Paris, depuis un peu plus d'un an.

A Fourmies. — Nous apprenons la mort de Mme Bourgeois, femme de M. Louis Bourgeois, instituteur à Fourmies. Nous présentons à la famille en deuil nos bien sincères condoléances.

DERNIÈRE HEURE

LA POLITIQUE RADICALE

Paris, 25 mars.

La gauche radicale socialiste s'est réunie sous la présidence de M. Dubief. Le groupe a pris acte de la décision de la commission sénatoriale, tendant à ne pas exclure les fermiers, métayers et ouvriers agricoles du bénéfice de la loi sur les retraites ouvrières et de l'adhésion du gouvernement à cette modification conforme au désir précédemment exprimé par le groupe.

Le groupe a constaté que malgré les efforts accomplis en temps utile, le budget n'est pas encore déposé et que le retard apporté incombe seulement maintenant au gouvernement.

Le groupe a exprimé l'avis que les vacances ne doivent pas s'ouvrir avant le 10 avril et a demandé à M. Dubief de s'entendre avec les autres groupes républicains de gauche pour qu'il soit donné satisfaction à ce désir.

Enfin, le groupe est d'avis de voter les crédits pour le Maroc.

Les périodes d'instruction

Paris, 25 mars.

La commission de l'Armée a entendu le ministre de la guerre sur le projet de loi relatif à la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Le ministre, sur la question des sursis, a confirmé qu'il entend par cas de force majeure toute impossibilité d'ordre matériel ou moral. Il a expliqué que toute situation d'un homme menacé dans ses intérêts de famille, dans les intérêts de son travail, rentrait dans ce cas.

Pour ce qui concerne l'appel de territoriaux, le ministre s'engage à faire les appels au moins la première année, un dimanche, pour que les hommes puissent être de retour chez eux le lundi de la semaine suivante.

En réponse à plusieurs questions relatives à l'augmentation de 12 % de l'allocation accordée aux soutiens de famille, le ministre a promis de déposer un projet de loi augmentant cette proposition en cas d'insuffisance.

Le texte du Sénat a été ensuite adopté par la commission.

Les propos de l'instituteur de Viévigne

Dijon, 25 mars

La 1re chambre de la cour de Dijon a rendu un arrêt concernant cette affaire, dont il fut question à la tribune de la Chambre. Il s'agissait cette fois du déclinatoire d'incompétence opposé par le préfet de la Côte-d'Or à l'arrêté de cette même cour, décidant que le tribunal civil était compétent pour la solution du différend entre M. Morizot, instituteur de Viévigne, et M. Girodet, le père d'un de ses élèves, qui lui réclame 2 000 fr de dommages-intérêts au sujet de propos tenus par l'instituteur au cours de son enseignement.

La cour déclare d'abord le déclinatoire recevable en sa forme et bien fondé. Puis, statuant sur les points visés, elle admet que pour trois des propos attribués à l'instituteur :

1° Les cures des prunes sont appelés des « curés » dans mon pays ;

2° Les curés ont une désignation trop grossière pour être reproduite sont des parasites de l'homme ;

3° Les curés ont été souvent la cause de guerres ;

il est du ressort des tribunaux administratifs d'apprécier si l'instituteur a outrepassé, en les tenant, le droit que lui confère l'enseignement à donner à ses élèves.

En ce qui concerne les six autres points incriminés, tout en établissant pour chacun d'eux le degré de gravité qui s'y rattache, la cour décide qu'il est du ressort des tribunaux judiciaires d'en décider. Ces derniers points revêtent, suivant elle, un caractère qui engage la responsabilité de l'instituteur comme simple particulier.

En conséquence, la cour décide qu'elle restera saisie de l'affaire jusqu'à la terminaison de l'enquête ordonnée.

Il reste entendu que si cette décision ne donne pas satisfaction au préfet de la Côte-d'Or, il a le droit de déférer la question au tribunal des conflits.

Le Congrès des Tribunaux de Commerce

Nice, 25 mars.

Le congrès des tribunaux de commerce s'est tenu dans la salle du casino municipal; 42 tribunaux étaient représentés. M. Ventre, président du tribunal de commerce de Nice, a été élu président et a prononcé le discours de bienvenue.

Le congrès a approuvé divers rapports ayant trait aux mesures législatives, que comporte l'application du principe du concordat préventif.

Dans la séance de l'après-midi, le congrès a adopté les vœux suivants :

1° La réalisation de son actif par tout débiteur concordataire aura pour effet de rendre les dividendes promis payables immédiatement et par préférence aux autres sommes dues depuis le concordat;

2° Le mandat de juge sera conféré pour deux période de quatre ans;

3° Un vœu relatif à l'abrogation de l'article 70 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés;

4° Un vœu tendant à rendre d'office aux faillis les droits électoraux trois ans après la déclaration de faillite, et le droit d'éligibilité après dix ans.

Un grand banquet en l'honneur des congressistes a clôturé les travaux.

Un curé et son vicaire s'en veulent pour peu de chose

Paris, 25 mars.

Récemment, l'abbé Landry, vicaire à la Madeleine, dans une instruction de catéchisme, donna sur le péché originel des vues qui parurent entachées de modernisme à l'abbé Rivière, curé de cette paroisse.

Ce vicaire n'aurait attribué à la doctrine du péché originel qu'une valeur de symbole. Le curé invita son vicaire à se rétracter publiquement. Celui-ci s'y refusa, affirmant que la doctrine qu'il avait émise était celle de l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, membre de la commission des études bibliques.

L'abbé Rivière désavoua alors publiquement au catéchisme l'abbé Landry et demanda contre lui à l'archevêque des mesures administratives.

C'était aux derniers temps de la vie du cardinal Richard M Amette, chargé de s'occuper de cette affaire, bien qu'il juge que l'abbé Landry ne soit pas coupable, a, paraît-il, l'intention de le changer de paroisse. En attendant cette décision, la situation est assez tendue entre le curé et son vicaire, et celui-ci a refusé le secrétariat de la conférence ecclésiastique dont l'abbé Rivière est le président.

Catholiques et Schismatique

Brive, 25 mars.

Des bagarres se sont produites à Beyssenac, à l'occasion de la reprise de possession de l'église par l'abbé Bourzeix, curé catholique. M Goutsiker, prêtre schismatique, a célébré l'office dans l'église, malgré la décision du tribunal de Brive, et ses partisans ont accueilli les gendarmes aux cris de :

« Vive la République ! A bas la calotte ! »

M Goutsiker a été appelé à Beyssenac par la municipalité.

Le professeur Lombroso dit que Napoléon Ier était fou

Rome, 25 mars.

Le célèbre professeur d'anthropologie César Lombroso vient de publier une étude sur Napoléon Ier, qui passionne les milieux militaires et scientifiques italiens. Le professeur Lombroso étudiant les actes et les propos ou écrits de Napoléon, en conclut que le héros était tout simplement un fou, et il s'efforce de démontrer les caractéristiques de cette folie, pour lui indiscutable.

Le président Roosevelt et les anarchistes

Washington, 25 mars.

Devant l'attitude menaçante des anarchistes de Paterson, de Chicago et de New-York, le tempérament combatif du président des Etats-Unis vient de se révéler par une déclaration de guerre ouverte. M. Roosevelt vient de faire interdire la distribution du journal « la Question sociale », organe anarchiste de Paterson (New-Jersey), un des foyers d'anarchie des Etats-Unis. Ce journal avait publié un article invitant les compagnons à faire main-basse sur les fusils du dépôt d'armes de la ville, à tirer sur la police et la troupe et à s'emparer du gouvernement local.

Dans une lettre adressée au maire de Paterson, M. Roosevelt montre la nécessité de sévir contre l'appel au meurtre et les publications incendiaires des anarchistes.

Le rédacteur en chef de la « Question sociale », M. Camanata, qui est un italien, aurait répondu aux déclarations de M. Roosevelt par un défi au président, au maire, à la police, au pays tout entier. Il a dit que son journal paraîtrait demain et qu'il prêchera les doctrines qui lui conviennent.

M Roosevelt a donné des instructions pour que tous les anarchistes étrangers arrivés aux Etats-Unis depuis trois ans soient expulsés.

Les événements d'Haïti

Port-au-Prince, 25 mars.

On signale une certaine détente dans la situation de Port-au-Prince Cinq officiers qui avaient été arrêtés pour conspiration firministe ont été relâchés. De plus, les personnes réfugiées dans les légations de France et d'Allemagne, au nombre d'une centaine, ont été invitées à en sortir, toutefois, la méfiance est si grande qu'elles n'ont pas profité de cette autorisation

Pour pacifier les esprits, il serait désirable que le président Nord Alexis décrétât une amnistie générale

Cinq croiseurs étrangers sont encore sur rade.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 25 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 107. — Bruxelles 1905 96,25 — Anvers 1887 99,90 — Anvers 1903 98,50 — Gand 1899 88,25

Charbonnages. — Anderlues 810.. — Bernissart 570.. — Bois-d'Avroy 1005.. — Charbonnages Belges 570.. — Chevalières 1730.. — Courcelles - Nord 2001. — Fontaine l'Evêque 2140. — Hem-sur-Sambre 725. — Horne Wasmes 10500.. — Houillères Unies 301.. — La Haye ..... — Mariemont 2300. — Monceau 575.. — Nord Charleroi 2675.. — Patience 910.. — Produits au Flénu 3275.. — Réunis de Charleroi 1870.. — Gouffre 1950.. — Trieu Kaisin 1040. — Horloz 2070..

Aciéries. — Cockerill 1860.. — Ougrée 1225.. — Providence 1995. — Sarr-bruck 8.50.. — Zinc — Asturienne des Mines 6350.. — Zinc de Stolberg 1857...

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 67

MM. Belval, expéditeur, 5 fr. — Paret, employé, 1 fr. — Thomas Alfred, 1 fr. — Barbeni, inspecteur d'assurances, 1 fr. — Bargeron, inspecteur du travail, 0,75 — Lœillet, représentant, 1 fr. — R. Fiévet, 1 fr. — Rousselle Louis, tapissier, 1 fr. — Renteux fils aîné, négociant en cafés, 3 fr. — Mme Cérisier, directrice de l'Ecole André, 1 fr. — Henri Dupire, plafonneur, 1 fr.—Maléchaux, imprimeur, 1 fr. — Dufour Henri, directeur de l'école Pommelle, 1 fr. — Walbecq, négociant en beurres, 1 fr. — Dagbert, 0,50 Bresoux, 0,50. — Verbeke, 0,50 — Veuve Cressent, 0,50 — Guerlus, 0,50 — Monier, 0,50 — Monroq, 0,50 — Henrist, 0,50 — Anonymes et divers, 6 fr. 75 — Péroche, contrôleur des Contributions Indirectes, 5 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 3 fr. — Anonyme, 1 fr. — Codvelle, directeur d'école, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Camart, 0,50 — Hardy, 0,50 — Bonnier, 1 fr. — 2 anonymes à 0,25, 0,50 — A Brovart, sténographe, 1 fr.

Total de la liste : 58 fr. 00. — Total des listes précédentes : 9155 fr. 40. — Total à ce jour : 9268 fr. 40.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

Horrible accident

Par suite d'une collision de tramways, un homme a le ventre ouvert et la cuisse déboîtée par le timon d'une voiture. Il est transporté à l'hôpital dans un état désespéré

Un horrible accident s'est produit mercredi vers six heures et demie du matin, route du Faubourg-de-Béthune, à proximité des remparts, dans des circonstances que l'enquête n'a encore qu'incomplétement établies.

Une voiture des Vidanges Lilloises se dirigeant vers Loos, suivait les rails du tramway. Il faisait un brouillard épais, cependant on s'explique difficilement comment une collision pui se produire. Il en fut ainsi cependant. Un car H 837 conduit par le wattman Copin, allant vers Lille, vint tamponner avec la dernière violence la voiture de vidange. Les chevaux furent renversés et le timon perçant la tôle de l'avant du car, vint jeter l'effroi parmi les nombreux ouvriers qui se trouvaient sur la plateforme. Il n'y eut cependant aucun accident et tout se borna à des dégâts matériels qu'on s'empressa de vouloir réparer.

Là se place un autre et terrible accident : Des voyageurs s'étaient offerts spontanément à aider le wattman et le receveur pour dégager le timon de l'avant du car. Jean-Baptiste Dewuyt, 59 ans, fileur de lin, demeurant rue Destailleurs, 37, fut le premier à se mettre à l'ouvrage. Avec l'employé de tramways Lecomte, il maintenait la flèche, tandis que ses compagnons opéraient des tractions sur les roues. Lecomte et Dewuyt se trouvaient entre le car et la tonne. L'attention de tous était portée sur les efforts des travailleurs, quand tout à coup un choc formidable se produisit : le car en panne aussitôt reculait de plus de dix mètres, renversant les deux hommes. Un autre car H, portant le numéro 821, se dirigeant vers Lille, conduit par le wattman Thorez venait de tamponner à l'arrière le car H 837.

Il y eut parmi ceux qui se trouvaient là un instant d'effroyable émotion. On se précipita vers les deux hommes dont on avait entendu le cri de détresse.

L'employé de tramways Lecomte avait roulé sous le car. Il en fut retiré sans blessures. Il n'en était pas de même, hélas ! du pauvre Dewuyt. Il était comprimé entre la tonne et le tramway. La flèche de la voiture lui avait ouvert le ventre et déboîté la cuisse droite. Le malheureux était sans connaissance, horrible à voir. On le transporta avec d'infinies précautions au domicile de M. le docteur Deschmacker, place Cormontaigne. Là, des soins lui furent prodigués et son transfert d'urgence à l'hôpital de la Charité décidé. L'état du malheureux fileur de lin est absolument désespéré. L'amputation de la jambe droite a été reconnue nécessaire et pratiquée peu après l'arrivée de Dewuyt à la Charité On ne pense pas que l'infortuné survive longtemps à ses horribles blessures.

M. Dewuyt est marié et père de deux enfants qui, détail épouvantable, assistèrent à l'accident.

M. Roussenac, commissaire du 6e arrondissement, a ouvert une enquête pour établir à qui incombent les responsabilités. Ses efforts porteront surtout sur les motifs qui ont pu provoquer les tamponnements des tramways.

JEUNES CHENAPANS

Les agents de sûreté Dethandt et Bekar avaient remarqué il y a quelques jours déjà deux jeunes marchands de dentelle dont les prix étaient d'une modicité surprenante. S'étant enquis, ils apprirent que ces jeunes commerçants se nommaient Abraham Rapoport, 20 ans, l'autre Paul Monthuy, 17 ans qu'ils habitaient la même chambre garnie 61, rue Gambetta, et que le second était l'associé du premier. Les policiers furent assez intrigués pour avoir la curiosité de visiter le logis des deux amis. Ils s'y rendirent mercredi et trouvèrent une si grande quantité de dentelles qui ne purent s'empêcher de penser à un vol qui leur avait été signalé, et dont la victime était un fabricant de tulle de Calais, M. Boulanger-Lebas. Dans le but d'éclaircir le mystère, Dethandt et Bekar conduisirent les deux jeunes marchands devant M. Guyot, chef de la sûreté. Interrogés, Rapoport et Monthuy déclarèrent qu'ils avaient acheté la dentelle à un individu qui leur avait signé un reçu de cent quarante francs. Ils montrèrent le papier, mais sans convaincre le commissaire. M Guyot trouva plus simple de vérifier l'emploi du temps des jeunes gens et constata qu'ils s'étaient absentés pendant trois jours de Lille, précisément au moment où fut commis le vol à Calais. Pour plus de sûreté, un échantillon des dentelles, présenté à M. Boulanger-Lebas, fut formellement reconnu. En outre, ce commerçant affirma qu'il était impossible que la marchandise ait été achetée, par cette simple raison qu'elle n'avait pas encore été mise en circulation.

Malgré ces preuves accablantes, Rapoport et Monthuy ont persisté dans leurs négations. Ils n'en seront pas moins déférés au Parquet. Notons en terminant que les chenapans avaient déjà réussi à écouler une bonne partie de leur vol.

LA MENDICITÉ EST INTERDITE

François Farasin, 39 ans, demeurant rue Wicar, 2, exerce la profession de mendiant. Il va dans les demeures closes, prétendant des papiers attestant qu'il est sourd. L'agent Loriot, de service rue Faidherbe, mardi vers sept heures et demie du soir, vit son manège et le mit en état d'arrestation. Le commissaire du 3e arrondissement a déféré Farasin au parquet.

UN OUVRIER A LA MAIN ÉCRASÉE

M. Alfred Beaucourt, 32 ans, manœuvre, demeurant rue du Vieux-Moulin, était occupé, mardi matin, à l'usine de Fives. Au cours du travail qu'il exécutait en compagnie de plusieurs autres ouvriers, il eut la main prise par un pont roulant. Dégagé par ses camarades, il fut transporté dans une des salles de l'usine et reçut les soins d'un docteur qui ordonna son transfert à l'hôpital de la Charité. Les médecins craignent que Beaucourt, dont la main a été écrasée, ne soit obligé de subir l'amputation de ce membre.

Pour se guérir et se préserver des **Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Enfrouement, Phtisie, Tuberculose,** pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux **GOUTTES LEVOGÈNÈNE** du Docteur Frank. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies 4391

PAUVRE BÊTE !

Les gens qui passaient boulevard des Ecoles purent contempler lundi vers quatre heures du soir, pendant de trop longs moments, un pauvre cheval qui gisait sur le flanc, une jambe brisée à hauteur du genou. Ce cheval appartenait à M. Henson, tailleur à Roubaix. Glissant sur le pavé, il s'était abattu au moment où arrivait à sa hauteur un camion de la maison Franchomme. M. Henson n'avait pu enlever son cheval et une roue du camion lui était passée sur la jambe. La pauvre bête a été transportée à l'Abattoir.

Le **NIL** ne déborde !!!! 3620

SANS PITIÉ

Albert Lefever, 37 ans, vidangeur, 83, rue d'Arras, à Thumesnil, possédait un cheval gravement blessé au ventre. Il voulait le vendre. Dans ce but, sans se soucier des souffrances de l'animal, il le promena deux heures à quatre heures du matin de boucherie en boucherie. Ne trouvant pas d'acheteur, il se décida alors à conduire le cheval, dont les intestins étaient à nu, à l'Abattoir. Mais la pauvre bête exténuée expira en entrant. L'agent Callewaert, informé de l'inqualifiable dureté du vidangeur, a dressé une contravention pour infraction à la loi Grammont.

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR REMÈDE DE LA
CONSTIPATION
3555

IL HAIT LA FEMME ET LA POLICE

Léon Cavroy, rattacheur, rue Adolphe, 2, aime assez à vider des chopes, mais ne peut supporter les observations. Aussi son amie, Mme veuve Caveau, 36 ans, blanchisseuse, fut-elle très mal reçue mardi soir, lorsqu'elle lui reprocha d'être ivre. Léon Cavroy n'y alla pas par quatre chemins, il rossa la pauvre femme et la mit à la porte.

Les yeux noyés de pleurs, la blanchisseuse prit la résolution d'en faire avec une vie sans joie. Elle se dirigea vers la Deûle, mais le hasard mit sur son chemin un agent de police. Cette vue lui fit abandonner son honteux projet, elle se dit, qu'après tout, mieux valait encore porter plainte !

Le commissaire du 3e arrondissement fit rechercher le brutal ivrogne qui fut découvert dans un estaminet de la rue de Wazemmes, plus ivre encore ! Au premier mot de l'agent, Cavroy bondit et pour la seconde fois, joua des poings en même temps qu'il prouvait la richesse de son vocabulaire d'injures. Avec bien du mal, l'énergumène fut écoué au violon. Il sera poursuivi pour coups et rébellion.

UN CHEVAL HARGNEUX

M Pollet, entrepreneur de transports, rue d'Amiens possède un cheval qui mérite une muselière. Mercredi, en effet, vers dix heures du matin, cet animal hargneux mordit cruellement au bras M. Gustave Longuebien, 30 ans, électricien, demeurant 77, rue des Postes, qui passait rue Neuve. Un vétérinaire a visité le cheval et rassuré le blessé, dont la douleur avait déjà été calmée par un lancement reçu dans une pharmacie.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas **CONTREXEVILLE-PAVILLON** 4555

120

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

Au même instant, le timbre vibra, légèrement.

— Les voilà ! les voilà ! dit Marguerite pâlissant.

Il y eut un silence.

Dans le vestibule, sous les tapis, le parquet grinçait.

— Ils sont au salon... On va prévenir papa... Non, je ne sais pas ce que je vais leur dire.

— Vous répondrez simplement à leurs questions.

Marguerite n'écoutait pas.

Elle continuait, émotionnée :

— Trois à avoir les yeux sur moi !... S'il avait été seul, c'aurait été moins intimidant.

Elle était, en effet, si troublée, la pauvre petite, que Jeanne dut la remonter.

— Ecoutez, lui dit-elle, ne vous émotionnez pas ainsi. La famille Montliard fait une simple visite de quelques minutes. Montrez-vous ce que vous êtes, sans contrainte. Je crois que votre père laissera entendre que vous n'êtes au courant de rien.

— Est-ce vrai ?

— Je le crois. Il ne faudrait pas par une anxieuse attitude, par un trouble paralysant, contredire M. Paulin.

— Ce que vous me dites me réconforte. Cela me remet.

Jeanne souriait.

Elle regardait sa fille avec des yeux extasiés.

Ils seraient bien difficiles si elle ne leur plaisait pas.

A défaut d'une grande beauté, ne possédait-elle point la grâce, la simplicité, la distinction, la candeur qui éprennent un homme ?

On frappa à la porte et Reine dit :

— Ces demoiselles sont attendues au salon.

Jeanne resta impassible, mais avant que la porte fût refermée, les yeux de Marguerite avaient cherché ceux de son amie.

Toutes deux partirent.

Eh bien, non, ce jour-là, le salon n'était pas sombre du tout.

Les stores se trouvaient levés, et quand Marguerite entra par la porte qui faisait face aux trois grandes fenêtres, la lumière tomba en plein sur son visage, sur toute sa personne.

Le noir de sa vêture dessinait divinement son buste souple.

Elle arrive gracieuse, simple, attirante.

Le père et le fils la saluèrent, madame Montliard lui tendit la main amicalement.

Ce lui fut une caresse qui enleva une partie de l'oppression qu'elle s'efforçait de concentrer.

La conversation reprit...

De temps en temps, Marguerite tournait la tête du côté du jeune homme.

Les yeux se rencontraient.

La même angoisse se devinait dans leur muette interrogation.

— Ne pensez-vous pas partir bientôt pour l'Orléanais ? demanda Mme Montliard.

— Je ne crois pas que nous tardions beaucoup, répondit Robert.

— Préférez-vous Paris à la campagne, mademoiselle ? interroges Charles.

Elle devint rose, et pendant qu'il rougissait aussi, elle répondit avec un joli embarras et un gros battement de cœur :

— Je n'ai pas de préférence. J'aime Paris, mais je me plais beaucoup aux Riaulx.

Le jeune homme ne perdait ni une de ses syllabes, ni un seul de ses gestes.

Il s'éprenait follement de l'exquise créature dont les yeux d'enfant couraient de l'un à l'autre, au père, à la mère, à Robert, puis semblaient se reposer sur la grande amie.

Un peu de détente se manifesta quand Robert et monsieur Montliard causèrent agriculture.

Les dames formèrent un petit trio.

Un peu d'intimité s'établissait.

Environ une demi-heure plus tard, madame Montliard se tourna vers son mari, puis se leva.

— Le train ne part qu'à six heures trente, maman, observa Charles, qui ne trouvait plus ennuyeuse la présentation.

— C'est vrai, mon enfant. Ton père et moi avons une course à faire avant de nous rendre à la gare.

Alors, seulement, il se leva avec un geste charmant qui lui conquit les sympathies.

— Dans ce cas, je suis bien obligé de suivre....

Près de la porte du salon, Charles se trouva près de son père.

— Est-ce que tu ne demandes pas à M. Paulin s'il nous permettra de nous représenter ?

— Elles-vous pour plusieurs jours à Paris? questionna Robert.

Ce fut Charles qui répondit :

— Nous reparlons ce soir... mais nous pourrions revenir demain... après-demain.

Il se tourna vers Marguerite.

Elle lui sourit radieusement.

— Je vous écrirai demain, dit Robert au père du jeune homme.

— Demain, répéta Charles Montliard. Dans ce cas, nous aurons la lettre après-demain matin.

— Oui, vous pouvez y compter.

Encore, entre jeunes gens, un regard éloquent.

On se sépara.

Charles n'attendit pas d'être dans la rue pour traduire son impression facile à comprendre.

Au premier tournant de l'escalier, il déclara :

— Elle est tout simplement adorable. Je pense que mon avis est le vôtre.

Ni le père ni la mère ne répondirent.

Ils sourirent.

— Je préfère que ce soit fait, mais nous aurions pu rester quelques minutes de plus.

— Voyons, objecta le père, il ne faut pourtant pas nous jeter dans leurs bras. Tu étais dans ton rôle en insistant... Le nôtre était de ne pas accepter.

... Nous agirons plus librement quand nous saurons si tu es agréé.

Charles ne répondit pas.

Quelque chose lui disait, au fond de lui-même, qu'elle dirait oui, la gracieuse Marguerite.

Quelque chose lui disait, à ce grand garçon, qui y allait simplement, de tout cœur, que l'œil doux ne se serait pas reposé sur lui avec tant de douceur, une première fois lorsqu'il avait manifesté contre le départ, une seconde fois, dans l'entrebâillement de la porte.... si elle avait dû dire non.

Charles partait le cœur léger.

La conversation n'avait pas chômé.

Il avait regardé Marguerite... autant qu'il avait osé...

Et... là-haut, dans ce grand salon très parisien, il ne s'était pas trouvé plus provincial qu'un autre !...

Dans l'appartement de Robert, il y eut moins d'exubérance.

Ici, c'était tout un drame intime qui se tirait.

Par sa décision, Marguerite, qui était le nœud de l'énigme mystérieuse, tranchait non seulement son avenir, mais celui de Jeanne, celui de Robert.

Ni l'un ni l'autre n'eut le courage de laisser tomber de ses lèvres cette simple interrogation :

« Eh bien ? »

Cependant, Jeanne Didier avait vu l'étincelle magique dans la prunelle de la jeune fille.

Elle avait suivi, pendant la visite, toutes les émotions de ce petit cœur troublé et elle se disait :

« Elle donnera suite. »

Restée en arrière, entre la porte du salon et celle du vestibule, Marguerite à deux pas devant elle, Jeanne regarda Robert qui avait les yeux sur elle.

Marguerite aussi chercha à lire en eux et lorsque, de nouveau, ils se retrouvèrent tous trois dans le salon, la jeune fille se décida :

— Comment le trouvez-vous, demanda-t-elle malicieusement ?

Un silence, oh ! d'une seconde...

Presque aussitôt, elle continua :

— Comment le trouvez-vous, papa ?...

— Ma chérie, mon appréciation sera la tienne.

... S'il te plaît, il me plaira.

... Si tu ne crois pas devoir donner suite, nous répondrons... je répondrai négativement.

... Quant à moi, je le trouve bien... C'est un garçon bien planté... La vie est en lui. Il n'a rien de ces noctambules aux traits tirés, aux yeux fatigués dont nos cercles fourmillent.

... Quelle est donc ton appréciation, à toi, la première... puisque tu prétends que c'est la meilleure ?

Marguerite cherche un encouragement en Jeanne, et, tout en embrassant affectueusement son père, elle dit tara :

— Je le trouve très gentil... Il me plaît beaucoup.

Les paupières de Paulin s'agitèrent.

— C'est un bon point à son adresse... Tu vas réfléchir, n'est-ce pas, tu communiqueras toutes tes impressions à mademoiselle Jeanne.

— Ne lui cache rien :

— Elle sait tout, déclara Marguerite animée.

... Oui, elle sait tout. N'est-ce pas, mademoiselle ?

Elle s'était redressée.

Près de Jeanne, elle lui fit un collier de son bras.

Celle-ci souriait tendrement.

— Ta confiance lui est due.

— Elle l'a.

— Ton affection aussi. Elle la mérite.

— Je la lui ai donnée. Elle le sait bien.

Robert aurait voulu en dire un peu plus long, essayer de faire jaillir une autre lumière.

Les mots ne lui vinrent pas.

Il se leva.

— Tu es entendu, n'est-ce pas. Je me suis engagé à écrire demain.

... Je tiens à être de parole.

— Je n'y manquerai pas de retour. Il me plaît.

— Chère petite, tu n'as, lui, qu'à passer du jeune homme. Le reste me regarde.

... Les principales questions ont été traitées chaises.

M. Montliard a sonnéé.

(A suivre)